

## Nous allons surmonter cela ensemble!

Fin 2019, la bonne santé financière du Régime faisait plaisir à voir : le nombre de membres ne cessait d'augmenter, et le Régime affichait un taux de rendement de 16,1 % sur ses placements et avait près de 450 M\$ d'actifs. Mais nos projections ont changé radicalement en janvier 2020 quand la COVID-19 a fait son apparition. La pandémie mondiale a rapidement pris des proportions mondiales et le Canada n'a pas été épargné.

À mesure que la crise prenait de l'ampleur, le RRMS s'est attaché en priorité à continuer de servir les participants et les employeurs tout en assurant la sécurité de ceux qui fournissent ces services. En mars, le gouvernement de l'Ontario a diffusé une liste des lieux de travail essentiels qui incluait les administrateurs de régimes de retraite.

EnAvantage, l'administrateur du RRMS, fournit en permanence des services grâce à certains employés qui travaillent principalement à distance dans des lieux sécurisés. Nous avons suivi les recommandations des autorités sanitaires canadiennes en prenant d'autres mesures pour éviter la propagation de la COVID-19, qui ont notamment consisté à :

- remplacer les réunions en personne par des conférences téléphoniques et des webdiffusions; et
- fermer les bureaux d'EnAvantage aux visiteurs jusqu'à nouvel ordre.

Nous continuons de fournir des services participants et aux employeurs, qu'il s'agisse de verser les prestations de retraite mensuelles habituelles, d'effectuer d'autres paiements, de percevoir les cotisations des participants et des employeurs ou de traiter les demandes de prestations. Il se peut que les transactions et les réponses prennent plus de temps qu'à l'ordinaire, mais les participants et les employeurs peuvent être assurés que nous nous occupons d'eux avec efficacité et que toutes les données personnelles sont en sécurité.

Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension, et vous invitons à communiquer avec EnAvantage si vous avez des questions.

(suite à la page 2)

### Une pensée pour les travailleurs en première ligne et essentiels!

Nous aimerions adresser nos remerciements et exprimer notre reconnaissance aux nombreux participants du Régime qui travaillent en première ligne et aux employeurs qui fournissent des services essentiels à leur collectivité. Nous serons à tout jamais redevables pour le dévouement et le courage dont ces personnes font preuve jour après jour.

*Merci!*



## DANS CE NUMÉRO...

**En page 2**, nous montrons la croissance régulière des participants et des actifs du Régime au cours des 10 dernières années.

**En page 3**, nous avons compilé certaines des questions les plus récurrentes pendant la pandémie de COVID-19.

**En page 4**, nous présentons deux nouveaux portails intéressants qui permettent aux participants et aux employeurs d'obtenir et d'échanger des renseignements.

(suite de la page 1)

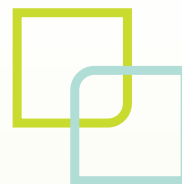
Il est difficile de prévoir les défis financiers et sociaux sans précédent causés par la pandémie de COVID-19, ainsi que le tribut physique et mental que les collectivités ont payé, mais c'est important de mettre les choses en perspective en ce qui concerne votre régime de retraite.

Les régimes de retraite comme le RRMS sont exploités dans une perspective à long terme, en sachant que l'incertitude économique et la volatilité des marchés financiers vont présenter des défis en cours de route. Lors de la crise financière mondiale de 2008, les fiduciaires des régimes de retraite ont connu des moments difficiles. Le RRMS s'en est sorti en position de force grâce à des ajustements appropriés et après que les marchés aient eu le temps de se ressaisir.

Depuis cette période d'instabilité, le RRMS a connu une croissance régulière et comptait à la fin de 2019 plus de 15 000 participants actifs et près de 450 M\$ d'actifs. Outre la « force des chiffres » et son horizon de placement à long terme, le RRMS continue de gérer les risques en diversifiant ses actifs et en effectuant des placements moins volatiles comme les infrastructures, l'immobilier et la dette privée afin de réduire les effets des ralentissements que connaissent les marchés publics. Ces mesures et d'autres approches stratégiques devraient lui assurer une stabilité à long terme.

De nouveaux développements entourant la pandémie sont régulièrement annoncés par les gouvernements, les autorités sanitaires, les organismes de réglementation financière et les marchés financiers. Les fiduciaires continuent de surveiller ces développements et leurs répercussions potentielles sur le Régime, les membres actuels et anciens, et les employeurs, et ils feront le nécessaire pour assurer la santé financière du Régime.

**Soyez prudents. Ensemble, nous allons passer au travers!**



# RRMS

RÉGIME DE RETRAITE MULTI-SECTEUR

*L'aviez-vous remarqué?*

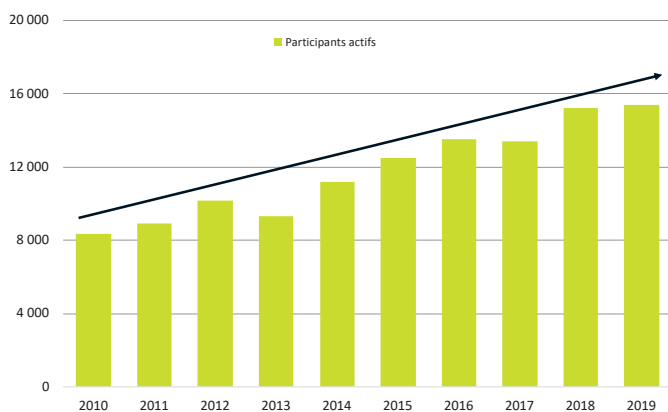
**Le Régime de retraite multi-secteur a un nouveau logo aux couleurs contemporaines. Nous espérons qu'il vous plaît!**

Le logo représente un échange d'idées avec deux boîtes de dialogue.

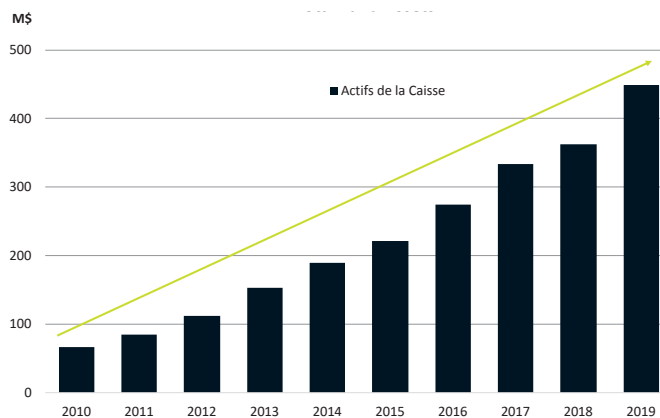
Ce nouveau logo sera dorénavant utilisé dans toutes les communications du RRMS.

## Croissance régulière depuis 10 ans

Participants actifs du Régime



Total des actifs de la Caisse



# VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES...

Nous avons compilé les questions qui nous ont été posées le plus souvent pendant la crise de la COVID-19, avec nos réponses.

## Maintien des cotisations

**Q. Qu'est-ce que des « cotisations autonomes »?**

**R.** Les cotisations autonomes sont des cotisations de retraite supplémentaires que vous faites volontairement pour continuer à faire croître votre rente dans les cas suivants :

- Vous avez été licencié avec des droits de rappel ou êtes en congé autorisé (congé de maladie, de maternité, parental, accident de travail, etc.); ou
- Vous avez arrêté de travailler pour un employeur cotisant et commencé à travailler pour un autre employeur cotisant avant d'avoir une interruption de service.

Vous et votre employeur devrez indiquer à EnAvantage si vous êtes en congé autorisé. EnAvantage communiquera avec vous pour savoir si vous voulez faire des cotisations volontaires. Vous devrez ensuite remplir un formulaire confirmant votre choix et le retourner à EnAvantage.

**Q. Est-ce que mon employeur peut arrêter de percevoir et de remettre des cotisations au Régime jusqu'à la fin de la pandémie?**

**R.** Les employeurs sont tenus de percevoir et de remettre les cotisations des employés et de l'employeur conformément à leurs conventions collectives respectives. Les conventions collectives n'accordent généralement pas de congé de cotisations, mais certaines ont été modifiées afin de suspendre les cotisations de retraite un certain temps. Si les cotisations sont suspendues, les participants n'accumulent pas de prestations de retraite pendant ce temps-là. Le RRMS envisage de recourir à l'option des cotisations autonomes pour la durée de la suspension des cotisations reliée à la pandémie et il en avisera les participants si cette mesure est adoptée.

## Prêts pour la retraite

**Q. Quel est l'âge normal de la retraite dans le cadre du Régime? Puis-je prendre une retraite anticipée?**

**R.** L'âge de retraite normal avec le Régime est 65 ans. Vous aurez droit à la pleine rente acquise le premier du mois qui suit votre 65<sup>e</sup> anniversaire. Vous pouvez commencer à recevoir une rente du Régime à partir de 55 ans. Toutefois, elle sera réduite en permanence d'environ 0,5 % pour chacun des mois précédant votre 65<sup>e</sup> anniversaire afin de tenir compte des versements supplémentaires que vous recevrez.

**Q. Comment dois-je faire ma demande de rente?**

**R.** Les participants qui ont au moins 55 ans et qui envisagent de prendre leur retraite peuvent appeler EnAvantage pour demander une estimation de rente indiquant leur rente mensuelle à la date ou à l'âge demandés. Lorsque vous serez prêts à toucher votre rente, veuillez appeler EnAvantage trois mois avant votre date de départ à la retraite prévue pour faire une demande officielle et réclamer les

## RAPPEL

*Les relevés de pension annuels des participants actifs seront envoyés par la poste d'ici la fin juin 2020.*

Nous vous invitons à lire le relevé et à passer tout particulièrement en revue vos renseignements personnels et ceux concernant votre bénéficiaire pour voir s'il y a lieu d'apporter des changements. Le numéro de décembre 2019 de ce bulletin résume bien les particularités du relevé. N'hésitez pas à communiquer avec EnAvantage si vous avez des questions concernant votre relevé de pension.

formulaires que vous devrez remplir afin de pouvoir prendre votre retraite. Votre employeur doit également confirmer votre dernier jour de travail avant que votre rente ne commence à être versée.

## Autres sujets

**Q. Qu'est-ce qu'une interruption de service?**

**R.** Si vous avez moins de 55 ans, en vertu des règles actuelles du Régime, vous pouvez choisir d'avoir une interruption de service si aucune cotisation n'est reçue pour votre compte pendant 24 mois. Vous continuerez de participer au Régime jusqu'à ce que vous preniez cette décision. Cette période de 24 mois donne aux participants le temps d'être embauchés par un autre employeur cotisant afin de continuer à participer au RRMS. Elle n'inclut toutefois pas les périodes pendant lesquelles vous n'avez pas travaillé en raison d'une maladie ou d'une invalidité mais figuriez toujours sur la feuille de paie de l'employeur cotisant; vous étiez en congé autorisé; ou vous étiez licencié avec possibilité de rappel en vertu de votre convention collective.

**Q. Les prestations versées dans le cadre des programmes d'aide gouvernementale récemment adoptés comme la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) sont-elles considérées comme des gains ouvrant droit à pension au titre du Régime?**

**R.** Chaque employeur est tenu de se conformer aux normes de la convention collective en vigueur et de répondre à la définition que donne le Régime des gains ouvrant droit à pension, définition qui peut varier selon la date de la convention collective en vigueur. Ces programmes gouvernementaux visent à maintenir les employés sur la liste de paie et, lorsque c'est le cas, les retenues obligatoires comme les cotisations au RRMS seront effectuées en fonction du niveau de cotisation et des définitions contenues dans la convention collective. Nous vous invitons à consulter votre convention collective ou, si vous avez d'autres questions, à communiquer avec votre représentant syndical.

# L'ACCÈS À VOS RENSEIGNEMENTS SERA BIENTÔT GRANDEMENT SIMPLIFIÉ!

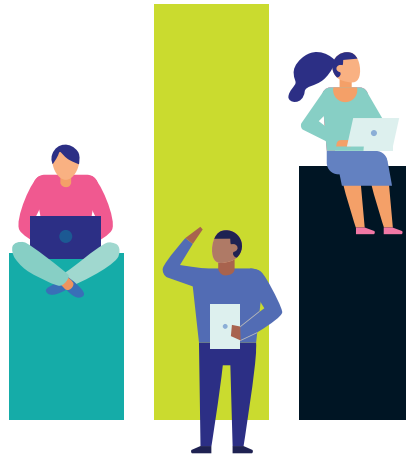
## MonSite EnAvantage, le portail des participants

Le portail des participants est une ressource en ligne puissante et sûre pour les participants, qui fournit des renseignements et des outils reliés à leur profil personnel dans le RRMS.

### Grâce du portail, les participants peuvent :

- Consulter et mettre à jour leurs renseignements personnels et bénéficiaires;
- Utiliser la calculatrice pour estimer leur rente en fonction de différentes dates de retraite;
- Obtenir une demande de rente;
- Voir les cotisations et l'historique des versements;
- Télécharger et téléverser certains documents.

Les membres auront accès à leur profil personnel 24 h sur 24, sept jours sur sept.



## Portail des employeurs

Le portail des employeurs est un outil de communication en ligne interactif qui permet aux employeurs d'échanger en toute sécurité avec EnAvantage des renseignements relatifs au RRMS.

### Le portail permet entre autres aux employeurs de :

- Verser les cotisations de retraite d'une manière électronique;
- Mettre à jour et consulter en temps réel les renseignements sur les participants;
- Accéder à des rapports utiles, notamment des renseignements sur le Régime et les conventions collectives.

Les employeurs disposeront d'une application conviviale grâce à laquelle certaines tâches courantes deviendront routinières.

## CONSEIL DES FIDUCIAIRES DU RRMS

Les fiduciaires et les fiduciaires substitués du Régime sont tous nommés par les syndicats qui représentent les participants du RRMS – le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et le Syndicat international des employés de services (SEIU).

### Fiduciaires

Susan Arab, coprésidente, SCFP

John Klein, coprésident, SEIU

Jackie Dwyer, SCFP

Heather Grassick, SCFP

Frederick Ho, SCFP

Kumar Ramchurrán, SEIU

Julie Roberts, SCFP

Nathalie Stringer, SCFP

### Fiduciaires suppléants

Matt Cathmoir, SEIU


Gary Yee, SCFP

*Les participants et les employeurs seront avisés lorsqu'ils auront accès aux portails.*


## RESTEZ EN CONTACT

*Vous avez des questions au sujet du Régime? Nous sommes là pour vous aider!*

 **Courriel** : info@mspp.ca

 **Toronto** : 905-889-6200 (Option 9)  
**Extérieur de Toronto** : 1-800-287-4816

 **Télécopieur** : 905-889-7313

 **Adresse** : Régime de retraite multi-secteur a/s EnAvantage  
310-105 Commerce Valley Drive Ouest  
Markham (Ontario) L3T 7W3

 **Vous pouvez aussi vous renseigner en tout temps sur le Régime en ligne à [www.mspp.ca](http://www.mspp.ca)**



### Un dernier mot

Ce bulletin a uniquement pour but de fournir un résumé des renseignements sur le Régime de retraite multi-secteur, dans des termes simples. Il ne vise pas à être exhaustif ni à donner des conseils juridiques. En cas de divergences entre les renseignements contenus dans ce bulletin et les documents juridiques qui régissent le Régime, les documents juridiques s'appliqueront.